

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **19 février 2024 à 19 :00**
à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier adjoint, est également présent.

24-02-074

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

24-02-075

Résolution 24-02-062 – Modification du montant de l'achat

ATTENDU QUE le montant d'achat dans la résolution 24-02-062 était en lien avec une camionnette qui n'est pas disponible au près du concessionnaire, et qu'une erreur de leur part fut constatée;

ATTENDU le nouveau contrat déposé par le directeur des loisirs;

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le directeur des loisirs, Etienne Couture soit autorisé à faire l'achat de la camionnette stipulée au contrat au montant de 53 576,57 taxes incluses;

QUE le directeur des loisirs soit autorisé à effectuer toute procédures reliées à l'acquisition de ladite camionnette, notamment l'immatriculation et le lettrage;

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense et que cette acquisition soit financée à même le fonds de roulement sur une période de 3 ans, remboursée en 3 versements annuels égaux;

QUE la trésorière soit autorisée à payer les frais d'immatriculation.

ADOPTÉE

24-02-076

**Suspension administrative avec solde pour fins d'enquête – Salarié
0220-0051**

ATTENDU les faits et les motifs exposés par la direction du service de la Ville concernée et la direction des ressources humaines au directeur général;

ATTENDU les pouvoirs d'urgences qu'octroie la *Loi sur les cités et villes* au directeur général de suspendre administrativement un salarié;

ATTENDU l'analyse du dossier par le Conseil;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier la suspension administrative avec solde pour fins d'enquête au salarié 0220-0051, et ce pour une durée initiale de 10 jours ouvrables à compter du 14 février 2024.

ADOPTÉE

24-02-077

**Suspension disciplinaire pour une période de 5 jours sans solde – Salarié
0220-0047**

ATTENDU les faits et les motifs exposés par le directeur général et la direction du service de la Ville concernée au Conseil;

ATTENDU l'analyse du dossier par le Conseil;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu qu'une suspension disciplinaire pour une période de 5 jours sans solde soit consenti au salarié cité en titre, et ce en date du 20 février 2024.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

24-02-078

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19h02.

ADOPTÉE

Dominic Doucet, greffier adjoint

Gilles Fortier, maire